

|  |   |   |
|--|---|---|
| <b>Collège Noes</b><br><b>33600 – PESSAC</b><br><b>0331758G</b><br><b>☎ 05.56.15.25.40</b> | <b>PROCES - VERBAL</b><br><b>de la séance du</b><br><b>CONSEIL D'ADMINISTRATION</b><br><b>du : Lundi 10 Février 2014 de 17 h 15 à 19 h 00</b> | <b>ANNEE SCOLAIRE</b><br><b>2013/2014</b><br><b>N° de la séance : 3</b><br><b>Feuillet n° : 1</b> |
|--|---|---|

La séance est ouverte à 17h15 sous la présidence de Monsieur GIOUD, Principal.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Le Principal excuse les absences de différents membres (cf. état de présence)

Après la désignation de M DELAGE, représentant des parents d'élèves de La Boussole, en tant que secrétaire de séance, le Principal propose les modifications suivantes de l'ordre du jour :

IV) D) Convention de mutualisation modifiée et son avenant n°1 avec le Lycée Montesquieu

E) Convention avec l'entente Pessac Basket Club

V) Questions diverses des représentants des parents de l'association FCPE

L'ordre du jour, ainsi modifié, est adopté à l'unanimité.

## **I- Conseil d'Administration**

Le procès-verbal de la séance du 28/11/2013 est approuvé à l'unanimité.

## **II- Questions pédagogiques**

### **Le projet de répartition de la dotation horaire globale (document n°1)**

Le Principal rappelle que la dotation horaire globale est une enveloppe de moyens horaires permettant à chaque établissement d'assurer le fonctionnement de l'ensemble des enseignements (641H).

Elle est annuelle, globale et limitative.

Elle est constituée de deux sous enveloppes fixes, l'une constituée par des heures postes (HP) correspondant aux obligations réglementaires de service des enseignants titulaires en poste dans l'établissement), et l'autre par des heures supplémentaires annuelles (HSA).

Elle est allouée par l'Inspection académique à partir des prévisions d'effectifs.

Un débat s'installe sur la perte d'une division de 6<sup>ème</sup>.

Le principal est interrogé sur le nombre prévu d'élèves du secteur, sur le nombre de dérogations accordées l'an passé, sur le calendrier et sur la gestion de ces demandes de dérogation.

Il répond qu'il a prévu 114 élèves du secteur sans compter les demandes de dérogation.

La DSDEN a prévu 107 élèves en comptant les dérogations donc un nombre inférieur à 112, seuil plafond pour 4 divisions.

Il précise que les demandes de dérogations sont saisies sur le logiciel Affelnet 6<sup>ème</sup> par les écoles primaires et qu'elles sont ensuite accordées ou refusées par les services de la DSDEN, en fonction de la capacité d'accueil du collège.

Il cite les critères retenus pour un éventuel accord sur les demandes de dérogation.

Le cas des élèves du Burck est évoqué et le problème de la sectorisation de ce secteur est posé.

La représentante du Conseil Général promet de se renseigner sur ce problème de sectorisation.

Le Principal détaille le projet de répartition de la DGH et rappelle que ce projet a été discuté en Assemblée Générale des personnels et en Commission Permanente.

A l'aide du **document joint**, il énumère les volumes horaires réglementaires par discipline et par niveau d'enseignement ainsi que les ARE

|  |   |  |
|--|---|--|
| <b>Collège Noes</b><br><b>33600 – PESSAC</b><br><b>0331758G</b><br><b>☎ 05.56.15.25.40</b> | <p style="text-align: center;"><b>PROCES - VERBAL</b><br/> <b>de la séance du</b><br/> <b>CONSEIL D'ADMINISTRATION</b><br/> <b>du : Lundi 10 Février 2014 de 17 h 15 à 19 h00</b></p> | <p style="text-align: center;"><b>ANNEE SCOLAIRE</b><br/> <b>2013/2014</b><br/> <b>N° de la séance : 3</b><br/> <b>Feuillet n° : 2</b></p> |
|--|---|--|

Il précise que les volumes horaires de l'anglais et de l'allemand en section bilangue en 6<sup>ème</sup> sont réduits de 4H à 3H donc modifiés par rapport au document distribué.

Ce décompte laisse apparaître un solde de 13h qui sera utilisé pour financer 3 projets proposés par les équipes pédagogiques :

- un projet de dédoublement des classes de 3ème en sciences physiques (2H50)

L'objectif est de mettre en place un travail en binôme pour soutenir les élèves en difficulté non seulement en Sciences Physiques mais aussi dans les autres disciplines.

- un projet de soutien des élèves de 4ème en difficulté, en Espagnol (2H50)

Après avoir constaté que beaucoup d'élèves en difficulté choisissent l'espagnol en LV2, ce soutien est aussi mis en place pour remédier à leurs difficultés.

- un projet d'aide méthodologique en 5<sup>ème</sup> (5h).

L'objectif est de prolonger le dispositif d'accompagnement personnalisé mis en place en 6ème.

Le solde de 3HSA est conservé pour une transformation en HSE qui pourra être utilisées pour des actions de soutien en Français ou Mathématiques en 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> ou pour des projets innovants proposés par les professeurs.

Les représentants des enseignants déposent une motion distribuée aux membres du conseil d'administration. **Document n°2**

**VOTE : POUR : 12. CONTRE : 3. ABSTENTIONS : 8 (Acte n°2014-01)**

La DGH est approuvée.

Le principal informe les membres du Conseil sur les compléments de services suivants :

1) Les compléments de services donnés : Histoire – Géographie : 6H  
Sciences – Physiques : 4H50  
Lettres Modernes : 9H  
EPS : 6H  
Italien : 6H

2) Les compléments de services reçus :

Arabe : 3H  
Mathématiques : 3H50

Le principal propose la suppression d'un poste de certifié (18h) en Mathématiques.

### **III. Questions financières**

#### **A) Décision de l'ordonnateur pour information**

A l'aide du **document n°3**, le gestionnaire soumet la décision n°1 de l'ordonnateur pour information.

Il s'agit d'une ventilation en codes de gestion dans les services affaires pédagogiques et du service administration et logistique.

Ces codes concernent notamment les crédits d'enseignement.

#### **B) Le voyage en Allemagne**

Le principal rappelle que ce voyage remplace celui initialement prévu en Autriche, à Vienne, annulé à cause d'un manque de disponibilité des familles d'accueil.

Ce séjour linguistique à Dresde concerne 45 élèves germanistes de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> et se déroulera du 4 Avril au 10 Avril 2014.

Il sera encadré par 3 professeurs et 1 AED.

Un représentant des professeurs détaille le programme des visites.

Le vote porte sur le principe du voyage, son budget, le montant de la participation des familles, le don du FSE et sur l'autorisation de signer contrats et conventions liés à ce voyage. **(Acte n°2014-2).**

Pour : 22. Abstention : 1

|  |  |   |
|--|--|---|
| <b>Collège Noes</b><br><b>33600 – PESSAC</b><br><b>0331758G</b><br><b>☎ 05.56.15.25.40</b> | <b>PROCES - VERBAL</b><br><b>de la séance du</b><br><b>CONSEIL D'ADMINISTRATION</b><br><b>du : Lundi 10 Février 2014 de 17 h 15 à 19 h00</b> | <b>ANNEE SCOLAIRE</b><br><b>2013/2014</b><br><b>N° de la séance : 3</b><br><b>Feuillet n° : 3</b> |
|--|--|---|

#### **IV. Conventions et contrats**

##### **A) Convention avec l'Artothèque de Pessac**

Cette convention permet le prêt d'œuvres d'art et d'expositions au Collège.

Vote à l'unanimité. **(Acte n°2014-3)**

##### **B) Convention avec la société HYGISANTE.**

Cette convention permet la collecte et le traitement des déchets médicaux de l'infirmerie par la société HYGISANTE.

Vote à l'unanimité. **(Acte n°2014-4)**

##### **C) Convention avec l'association le Rat Bleu**

Il s'agit d'un partenariat entre le Collège et cette association dans le cadre de l'atelier théâtre du Collège et pour la mise en scène du spectacle de fin d'année.

Vote à l'unanimité. **(Acte n°2014-5)**

##### **D) Convention de mutualisation de la gestion des payes des contrats aidés et l'avenant n°1 avec le lycée Montesquieu**

L'avenant n°1 prévoit l'extension de la convention au domaine de la formation, pour les actions de formation professionnelle des agents en contrats aidés financés par l'état.

Pour : 19 Abstention : 2 **(Acte n°2014-6)**

##### **E) Convention avec l'Entente Pessac Basket Club**

Le principal sollicite les membres du conseil d'administration afin de l'autoriser à signer une convention avec ce club de Pessac, pour une mise à disposition de la salle de sport (un vestiaire et un sanitaire) et de quatre terrains extérieurs de basket, les 7 et 8 Juin 2014.

Vote à l'unanimité. **(Acte n°2014-7)**

#### **V) Questions diverses**

Information par une représentante des parents FCPE sur les fonds récoltés au cours des 4 réunions parents- professeurs de Janvier.

La vente des boissons et gâteaux a rapporté la somme de 624,34 Euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.